

Lieu de rencontres assistantes maternelles

Objet Apporter un soutien à la profession d'assistante maternelle et développer la formation continue.

Bénéficiaires Associations d'assistantes maternelles, structures communales ou intercommunales.
A l'exception des relais assistantes maternelles (RAM).

Conditions d'octroi Recours ponctuels ou réguliers à un professionnel de la petite enfance :

- psychomotricienne,
- éducatrice de jeunes enfants,
- psychologue ...

Calcul de l'aide Plafonnée à 762,25 €par an.

Dossier à présenter

- Statuts de l'association d'assistantes maternelles.
- Budget annuel.
- Rapports d'activité.
- Justificatif du recours à intervenant.
- Relevé d'identité bancaire.

Voir également les dispositions générales en début du guide des aides.

**Service(s)
instructeur(s)** Direction de la solidarité et de la cohésion sociale
Direction enfance et famille
Service de protection maternelle et infantile
☎ 02.43.59.14.56

**Lieu de dépôt du
dossier** Monsieur le président du conseil général
Direction de la solidarité et de la cohésion sociale
Place de Mettmann
BP 3888
53030 LAVAL CEDEX 9